

LES SALAIRES entre 2013 et 2019



Entre 2013 et 2019, les salaires calédoniens ont progressé plus vite que l'inflation

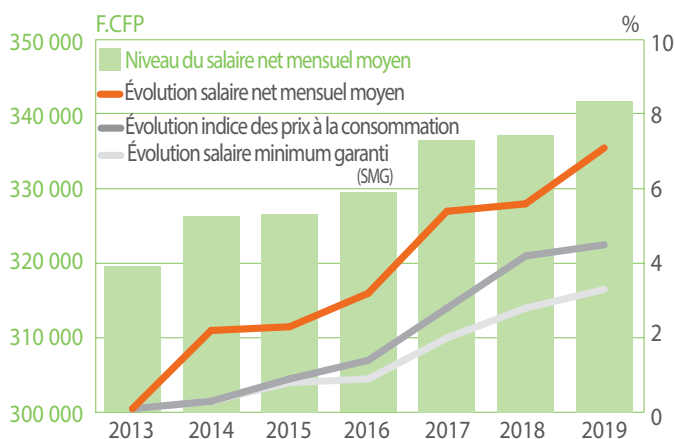
N. Collet, Isee

En 2019, tous secteurs confondus, le salaire net moyen s'établit à 342 000 F.CFP par mois, en équivalent temps plein. Entre 2013 et 2019, il a augmenté de 0,4 % par an. Toutefois de nombreuses disparités persistent. La catégorie socioprofessionnelle (CSP) et l'âge, comme indicateur de l'expérience professionnelle et de l'ancienneté sont les premiers facteurs explicatifs. Le secteur joue également un rôle important : les salaires dans le secteur privé sont en moyenne inférieurs de 30 % à ceux du public. De plus, le salaire moyen des femmes est inférieur de 11 % à celui des hommes. Enfin, un salarié calédonien sur cinq perçoit un « bas salaire ».

Les salaires ont progressé plus vite que l'inflation entre 2013-2019

En 2019, tous secteurs confondus, le salaire net moyen en équivalent temps plein (EQTP) s'élève à 342 000 F.CFP par mois. Sur la période 2013-2019, les salaires ont progressé de 7,0 % tandis que les prix ont augmenté de 4,4 %. Ainsi, correction faite de l'inflation, les salaires calédoniens ont augmenté de 2,5 % entre 2013 et 2019, gagnant 0,4 % de pouvoir d'achat salarial par an. Rapporté aux seuls emplois permanents (*voir définitions*), la progression du salaire net mensuel moyen en francs constants s'élève à 0,5 %. De 2013 à 2019, le pouvoir d'achat du salaire évolue différemment selon la catégorie socioprofessionnelle (CSP) : les ouvriers ont connu la plus forte croissance en pouvoir d'achat (+0,5 % par an). Le salaire des cadres et professions intellectuelles supérieures, et des professions intermédiaires a augmenté plus modérément (respectivement +0,2 % et +0,3 % par an). Durant cette même période, le salaire moyen des employés progresse légèrement, en moyenne de 0,1 % par an. L'augmentation moins rapide du Salaire Minimum Garanti (SMG - indexé sur l'indice des prix hors tabac), que l'inflation (respectivement +3,2 % et +4,4 % entre 2013 et 2019) a freiné la progression du pouvoir d'achat salarial des employés, concernés en grande partie par le SMG.

Évolution comparée du salaire net moyen, du SMG et de l'Indice des prix à la consommation



Source : Isee

Les salaires ont moins progressé dans les entreprises du privé que dans le secteur public : en six ans, les rémunérations du secteur privé augmentent de 1,2 % (soit +0,2 % par an) contre +2,9 % dans le secteur public (+0,5 % par an). Occuper un même emploi sur deux années consécutives améliore quelque peu le gain en pouvoir d'achat des salariés : la progression du pouvoir d'achat salarial est alors portée à +0,3 % par an dans le privé et +0,6 % dans le public.

Évolution des salaires nets moyens en francs constants de 2013 à 2019, selon la CSP, tous secteurs confondus

CSP	Part des emplois		Évolution 2013 à 2019	Évolution annuelle moyenne
	2013	2019		
Cadres/prof. intellect. sup.	13,4	14,1	1,4	0,2
Professions intermédiaires	13,4	14,1	1,6	0,3
Employés	55,1	55,7	0,5	0,1
Ouvriers	18,1	16,1	3,1	0,5
Ensemble	100	100	2,5	0,4

Source : Isee

Unité : %

Des disparités salariales toujours fortes en 2019

Si les salaires ont progressé plus vite que l'inflation au cours des six dernières années, les disparités salariales restent élevées en Nouvelle-Calédonie : en 2019, pour un salaire net moyen de 342 000 F.CFP par mois, 10 % des salariés gagnent moins de 145 000 F.CFP et 10 % des emplois sont rémunérés à plus de 529 000 F.CFP. Le rapport entre les salaires qui délimitent ces deux extrêmes (rapport inter-décile) s'établit ainsi à 3,7. En métropole, il est de 3,0 en 2017. Les disparités s'accroissent entre 2013 et 2019 : le rapport inter-décile passe ainsi de 3,5 à 3,7 sur l'ensemble des emplois. Le niveau des salaires est plus concentré dans le secteur privé où le rapport reste stable entre 3,0 et 3,1 sur la période. À l'inverse, le secteur public comporte de plus fortes disparités salariales, entre les plus hauts et les plus bas salaires, en raison des niveaux de salaire très différents selon les statuts.

Salaires nets mensuels moyens, évolution annuelle moyenne de 2013 à 2019

	Salaire net mensuel moyen en 2019	Évolution à francs constants	
		Ensemble emplois	Emplois permanents
Ensemble	342 000	0,4	0,5
Secteur privé	299 000	0,2	0,3
Secteur public	429 000	0,5	0,6

Source : Isee

Unités : F.CFP arrondi au millier, %

Globalement le rapport inter-décile est de 4,9 : il s'élève ainsi à 4,0 pour les contractuels, 3,0 dans la fonction publique d'État, et à 2,3 dans la fonction publique de Nouvelle-Calédonie où les salaires sont plus concentrés.

Distribution des salaires nets mensuels et salaires mensuels moyens en 2019

	Ensemble	Privé	Public			
			Public	Fonctionnaire État	Fonctionnaire NC	Contractuel
Salaire moyen	342 000	299 000	429 000	589 000	429 000	347 000
1 ^{er} décile (D1)	145 000	146 000	136 000	317 000	259 000	136 000
Salaire médian	236 000	204 000	345 000	502 000	390 000	260 000
9 ^e décile (D9)	529 000	449 000	666 000	954 000	605 000	540 000
Ratio D9/D1	3,7	3,1	4,9	3,0	2,3	4,0

Source : Isee

Unité : F.CFP arrondi au millier

Note de lecture : 10 % des salariés du secteur public perçoivent un salaire net mensuel de moins de 136 000 F.CFP. 10 % des salariés du secteur privé perçoivent un salaire supérieur à 449 000 F.CFP. Parmi les fonctionnaires d'État, la moitié perçoit moins de 502 000 F.CFP et autant perçoivent une rémunération net mensuelle supérieure à ce seuil. Globalement les 10 % de salariés les mieux rémunérés touchent un salaire 3,7 fois supérieur à celui des 10 % les moins bien rémunérés.

La CSP et l'expérience, premiers facteurs explicatifs des écarts de salaires

	Part de la variance expliquée	
<i>Différents facteurs influencent le niveau des salaires : l'âge du salarié, son genre, son statut (contractuel, fonctionnaire NC, fonctionnaire d'État), la CSP de son emploi, la taille de son entreprise et le secteur d'activité de celle-ci. L'évaluation de l'impact de ces facteurs relativement aux autres, conforte l'idée que la CSP, elle-même liée à la qualification professionnelle, est le 1^{er} facteur qui influence le niveau de salaire. Arrivent ensuite l'âge, lui-même en rapport à l'expérience du salarié et souvent à l'ancienneté dans l'emploi, et le statut du salarié. Ces trois facteurs expliquent plus de 90 % de la variabilité des salaires en 2019.</i>	CSP	46,7
	Âge	23,2
	Statut	21,1
	Activité	5,1
	Taille	3,0
	Genre	0,9
	Ensemble	100,0

Source : Isee

Unité : %

À l'inverse, le genre est le facteur le moins déterminant de tous, à conditions d'emploi équivalentes. Pourtant, la structure des emplois féminins est tellement différente de celle des emplois masculins que des écarts sont toutefois apparents (cf. supra).

Le secteur d'activité est également très influent : en moyenne les salaires du privé sont inférieurs de 30 % à ceux du public

L'écart de salaire entre le privé et le public est important : de manière globale un salarié du privé gagne en moyenne 299 000 F.CFP net par mois, soit 30 % de moins qu'un agent occupant un emploi dans le secteur public (429 000 F.CFP). En plus de mesures spécifiques complétant le traitement des fonctionnaires (indexations, indemnités), cet écart résulte de différences fortes dans la structure des emplois entre le public et le privé, qui portent notamment sur :
- les niveaux de qualification observés : la moitié des emplois du secteur public relèvent des CSP cadres, professions intellectuelles supérieures et professions intermédiaires. Ceci est particulièrement vérifié dans la fonction publique d'État où les emplois de cadres et professions intellectuelles supérieures concentrent plus de la moitié des effectifs, le tiers pour la fonction publique territoriale contre 8 % dans le privé. Dans le privé, ce sont les employés qui sont majoritaires (62 %).

Salaires nets mensuels moyens et répartition des emplois en 2019 par CSP et par âge selon le secteur

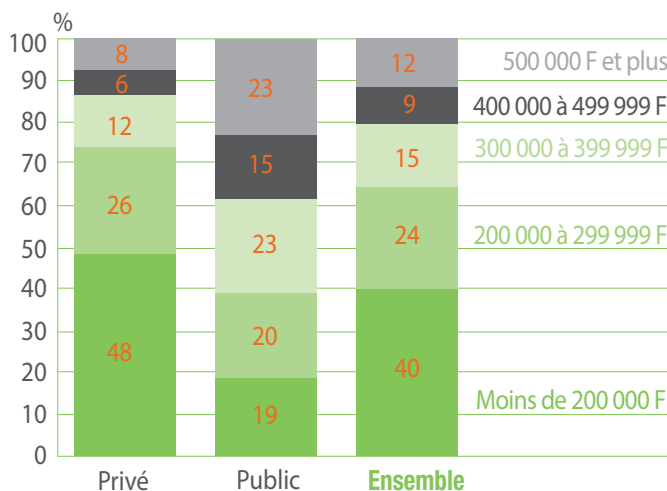
	Ensemble		Secteur privé		Secteur public	
	Part des emplois	Salaire moyen	Part des emplois	Salaire moyen	Part des emplois	Salaire moyen
Ensemble	100	342 000	72	299 000	28	429 000
Catégorie socioprofessionnelle						
Cadres/prof. intellect. sup.	14,1	631 000	7,7	664 000	30,6	610 000
Professions intermédiaires	14,1	385 000	11,8	372 000	20,0	404 000
Employés	55,7	255 000	61,5	234 000	40,6	319 000
Ouvriers	16,1	227 000	18,9	223 000	8,8	248 000
Âge						
Moins de 30 ans	26,8	228 000	31,3	215 000	15,3	283 000
30 à 39 ans	29,3	316 000	29,9	290 000	28,0	377 000
40 à 49 ans	24,5	369 000	22,4	325 000	29,7	439 000
50 ans et plus	19,4	436 000	16,5	375 000	27,1	519 000

Source : Isee

Unités : %, F.CFP arrondi au millier

- l'âge des agents : les plus de 50 ans avec des traitements de fin de carrière, représentent 27 % des effectifs du public contre 17 % dans le privé ; à l'opposé, seulement 15 % des agents du secteur public ont moins de 30 ans, alors que la part des jeunes salariés est double dans le secteur privé (31 %).

Répartition des emplois par tranche de salaires et secteur en 2019



Source : Isee

Dans le privé, l'activité principale et la taille de l'entreprise influent également sur le niveau des salaires

Les salaires nets mensuels du secteur privé varient selon le secteur d'activité principale de l'entreprise, entre 221 000 F.CFP dans l'agriculture et 334 000 F.CFP dans l'industrie en moyenne. Les salariés du secteur agricole sont donc les moins bien rémunérés. Ils ont cependant connu une progression de leur pouvoir d'achat salarial de l'ordre de 1 % par an entre 2013 et 2019, tout comme les salariés de la construction, alors que les employés de l'industrie et des services ont vu une quasi-stagnation de leurs salaires sur la même période (+0,1 % par année). L'industrie fait partie des secteurs qui rémunèrent le mieux et concentre 19 % des emplois calédoniens.

Salaires nets mensuels moyens dans le secteur privé selon la taille de l'entreprise ou le secteur d'activité en 2019

	Part des emplois	Salaire moyen
Ensemble	100	299 000
Taille de l'entreprise		
Moins de 5 emplois	12,5	246 000
5 à 9 emplois	12,3	258 000
10 à 19 emplois	13,4	261 000
20 à 49 emplois	19,0	286 000
50 à 99 emplois	11,3	281 000
100 à 199 emplois	13,2	310 000
200 emplois et plus	18,3	382 000
Secteur d'activité principale de l'entreprise		
Agriculture	2,2	221 000
Construction	11,3	295 000
Industrie	18,7	334 000
Services	67,8	290 000
Activité principale de l'entreprise		
Agriculture		
Agriculture, sylviculture et pêche	2,2	221 000
Construction		
Construction	11,3	295 000
Industrie		
Industries extractives	2,8	295 000
Industrie manufacturière	13,6	333 000
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	1,2	451 000
Production et distribution d'eau	1,2	286 000
Services		
Commerce	16,9	271 000
Transports et entreposages	6,2	318 000
Hébergement et restauration	8,8	206 000
Information et communication	1,6	433 000
Activités financières et d'assurance	6,1	374 000
Activités immobilières	1,0	332 000
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	3,6	362 000
Activités de services administratifs et de soutien	11,7	207 000
Administration publique	1,2	422 000
Enseignement	1,8	310 000
Santé humaine et action sociale	4,9	275 000
Arts, spectacles et activités récréatives	1,1	303 000
Autres activités de services	2,9	282 000

Source : Isee

Unités : %, F.CFP arrondi au millier

La taille de l'entreprise influence également le niveau du salaire moyen versé dans l'entreprise. Sans surprise, ce niveau s'élève avec l'effectif de l'entreprise : les postes d'encadrement étant d'autant plus nombreux que l'effectif est important. De même, les écarts entre les secteurs d'activité détaillés s'expliquent notamment par la concentration plus ou moins forte d'emplois qualifiés.

Des écarts de salaire entre hommes et femmes qui illustrent une présence différenciée sur les différents niveaux d'emplois et secteurs d'activité

En 2019, avec un salaire moyen de 321 000 F.CFP par mois tous secteurs confondus, les femmes gagnent 11 % de moins que les hommes (360 000 F.CFP). Cependant, dans chacun des secteurs privé et public, la différence de salaire au détriment des femmes est beaucoup plus importante (-14,4 % dans le privé, -17,0 % dans le public).

Les écarts salariaux homme/femme sont plus marqués par secteur que sur l'ensemble des emplois mais globalement, compte tenu d'une part, du niveau de rémunération plus élevé dans la fonction publique, et d'autre part, du fait que les femmes y sont davantage représentées que les hommes (plus du tiers des femmes occupent un emploi du secteur public, contre moins d'un quart des hommes), le salaire moyen global des femmes, tous secteurs confondus tend à se rapprocher de celui des hommes, réduisant de façon notable les écarts constatés par secteur.

De 2013 à 2019, les différences de salaire entre homme et femme diminuent globalement de 1,3 points, légèrement plus dans le secteur privé (-1,4 points), que dans le public (-1,2 points).

L'écart de salaire homme/femme s'accroît avec l'âge : inexistante chez les moins de 30 ans, la différence de salaire en faveur des hommes se creuse (+6 points par tranche de 10 ans de 30 à 49 ans). En fin de carrière, les femmes gagnent 16 % de moins que la gence masculine.

Écart de salaire Femme/Homme entre 2013 et 2019

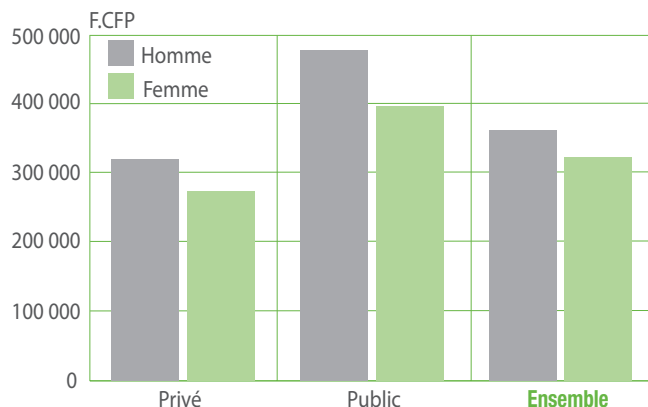
	Ensemble	Secteur privé	Secteur public
2013	-12,2	-15,8	-18,2
2019	-10,9	-14,4	-17,0

Source : Isee

Unité : %

Les écarts de salaires entre les hommes et les femmes diffèrent également en fonction du secteur d'activité. Plus qu'un marqueur d'inégalités, ces écarts différenciés traduisent une présence plus ou moins forte des femmes dans les différents secteurs d'activités et leur positionnement sur des emplois plus ou moins qualifiés. L'influence de la CSP reste le facteur le plus déterminant.

Salaires nets mensuels moyens par genre et secteur en 2019

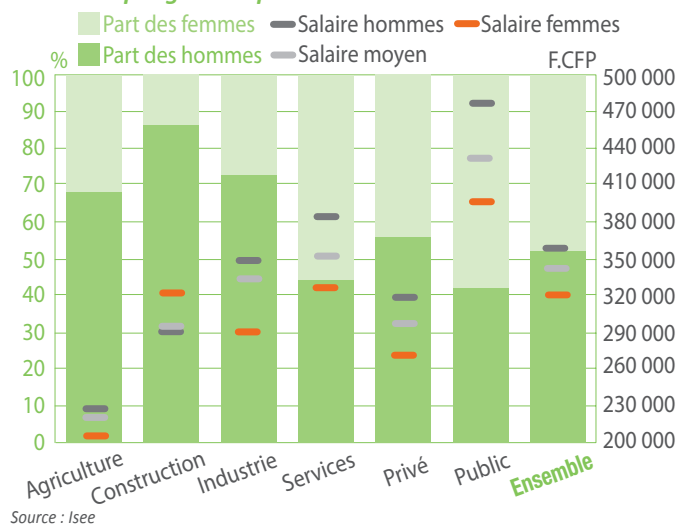


Source : Isee

Ainsi, dans l'industrie où près de 73 % des emplois sont occupés par des hommes, l'écart salarial entre hommes et femmes est le plus important (-16,5 %). À l'inverse, la construction rémunère en moyenne mieux les femmes que les hommes (+10,6 %) : les femmes y sont certes peu nombreuses mais elles y occupent divers types de poste (28 % d'entre elles ont des emplois parmi les CSP les plus qualifiées) alors que la majorité des hommes dans la construction, sont ouvriers et manœuvres (60 %).

Dans les quatre catégories socio-professionnelles observées, les hommes sont mieux rémunérés que les femmes, surtout parmi les cadres et professions intellectuelles supérieures où la différence de salaire atteint 17 % au détriment des femmes.

Répartition des emplois et salaires nets mensuels moyens par genre et par secteur d'activité en 2019



Source : Isee

Salaires nets mensuels moyens en 2019 selon le genre, l'âge et le secteur

	Part des emplois dans le public	Secteur privé	Secteur public	Moins de 30 ans	30 à 39 ans	40 à 49 ans	50 ans et plus	Ensemble
Homme	22,7	318 000	475 000	228 000	327 000	392 000	469 000	360 000
Femme	34,0	273 000	394 000	228 000	305 000	344 000	395 000	321 000
Ensemble	28,1	299 000	429 000	228 000	316 000	369 000	436 000	342 000
Écart Femme/Homme		-14,4	-17,0	-0,1	-6,5	-12,3	-15,8	-10,9

Source : Isee

Unités : F.CFP arrondi au millier, %

Note de lecture : En 2019, 28 % des emplois dépendent du secteur public. 34 % des femmes occupent un emploi dans la fonction publique. Les femmes âgées de 30 à 39 ans avec un salaire moyen EQTP de 305 000 F.CFP par mois, gagnent 6,5 % de moins que les hommes du même âge.

En 2019, un salarié sur cinq perçoit un bas salaire

Dans cette étude, sont définis comme bas salaires, les emplois dont la rémunération est inférieure ou égale aux deux tiers du salaire net médian (*voir définitions*). Ils se distinguent de la définition prise en compte pour le bénéfice de la réduction dégressive des cotisations patronales (rémunérations brutes inférieures à 1,3 SMG).

En 2019, le seuil des bas salaires se situe à 157 000 F.CFP nets mensuels, soit une valeur équivalente au SMG brut. Un salarié calédonien sur cinq perçoit un bas salaire en 2019 (20,4 %).

Entre 2013 et 2019, la revalorisation des salaires minimaux indexés sur l'évolution de l'indice des prix hors tabac (+2,6 %) est nettement inférieure à l'inflation générale des prix (+4,4 %) et à l'évolution de l'ensemble des salaires (salaire moyen : +7,0 % ; salaire médian : +10 %).

Part des bas salaires de 2013 à 2019

	SMG brut	Smag brut	Salaire net médian	Bas salaires	
				Seuil net	Part des emplois
2010	131 000	112 000	204 000	136 000	20,0
2013	152 000	129 000	214 000	143 000	12,6
2014	152 000	129 000	219 000	146 000	15,0
2015	153 000	130 000	221 000	148 000	16,6
2016	153 000	130 000	224 000	149 000	17,7
2017	155 000	131 000	230 000	153 000	19,4
2018	156 000	133 000	232 000	155 000	19,3
2019	157 000	133 000	236 000	157 000	20,4

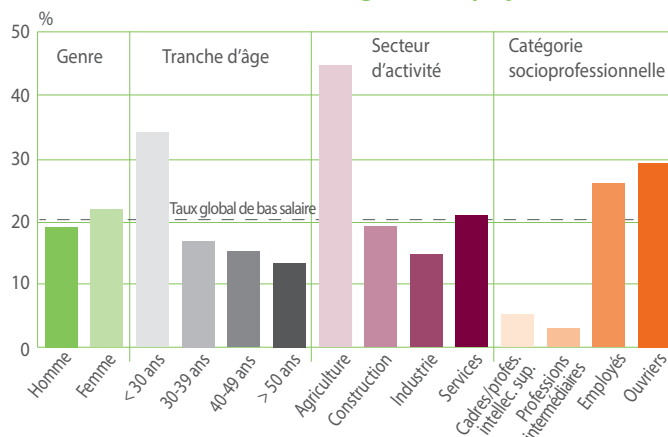
Source : Isee

Unités : F.CFP arrondi au millier, %

En conséquence, la part des bas salaires fait un bond de 12,6 % à 20,4 % sur ces six dernières années. Elle retrouve ainsi son niveau de 2010, année qui avait précédé une période de revalorisation volontariste et importante des SMG et Smag, décrochée de l'inflation hors tabac. Le retour aux règles initiales de relèvement des salaires minimaux a amplifié le nombre de salariés à bas salaires.

Les bas salaires sont liés à la précarité de l'emploi (parmi les emplois permanents, seulement 2 % sont des bas salaires) et concernent particulièrement, les jeunes salariés (34 % des moins de 30 ans perçoivent un bas salaire), les emplois les moins qualifiés (26 % des employés et 29 % des ouvriers) ainsi que le secteur de l'agriculture (45 % des emplois agricoles) qui rémunère les ouvriers agricoles au Smag.

Part des bas salaires en 2019 selon le genre, l'âge, le secteur d'activité ou la catégorie socioprofessionnelle



Source : Isee

Écart de salaire Femme/Homme par secteur d'activité ou CSP

	Ensemble		Homme		Femme		Écart (F-H)/H
	Part des emplois	Salaire moyen	Part des emplois	Salaire moyen	Part des emplois	Salaire moyen	
Ensemble	100	342 000	52	360 000	48	321 000	-10,9
Agriculture	1,6	221 000	2,1	228 000	1,0	205 000	-9,7
Construction	8,1	295 000	13,5	291 000	2,3	322 000	10,6
Industrie	13,6	334 000	19,0	348 000	7,8	291 000	-16,5
Services	76,7	350 000	65,4	382 000	88,9	325 000	-15,1
Cadres/prof. intellect. sup.	14,1	631 000	15,2	681 000	13,0	567 000	-16,8
Professions intermédiaires	14,1	385 000	14,7	393 000	13,4	375 000	-4,6
Employés	55,7	255 000	45,4	266 000	66,8	247 000	-7,0
Ouvriers	16,1	227 000	24,6	228 000	6,8	224 000	-1,7

Source : Isee

Unités : F.CFP arrondi au millier, %

Gens de maison

Les employés de maison, salariés de particuliers, bénéficient de revalorisations salariales annuelles, encadrées par l'Accord professionnel de leur branche. Entre 2013 et 2019, leurs salaires moyens ont ainsi augmenté de 1,5 % par an en francs constants, pour s'établir à 186 000 F.CFP net par mois en équivalent temps plein en 2019. Les gens de maison sont essentiellement des femmes (96 %). Peu de jeunes travaillent comme employés de maison (5 %), la majorité des gens de maison ont plus de 50 ans (55 %) et les 2/3 gagnent entre 150 000 F.CFP et 199 999 F.CFP net par mois (66 %). 14 % des gens de maisons perçoivent un bas salaire.

Répartition des emplois Gens de maison par genre, âge et tranche de salaires mensuels nets en 2019

	Part des emplois
Homme	4,1
Femme	95,9
Moins de 30 ans	4,6
30 à 39 ans	11,2
40 à 49 ans	28,9
50 ans et plus	55,3
Moins de 150 000 F.CFP	6,4
150 000 à 199 999 F.CFP	66,3
200 000 à 299 999 F.CFP	25,5
300 000 F.CFP et plus	1,8

Source : Isee

Unité : %

Définitions

Emploi salarié en entreprise : les données sont issues des Déclarations Nominatives de Salaires (DNS) que les entreprises des secteurs privé et public de Nouvelle-Calédonie adressent chaque année à la direction des services fiscaux. L'isee traite ces données, notamment en complétant les DNS avec des informations de la Cafat, telles que le statut de l'emploi (pour la détection des apprentis et stagiaires ou la distinction entre fonctionnaire et contractuel) et le nombre d'heures travaillées. Le champ des « salaires en entreprise » comprend ainsi l'ensemble des emplois salariés des DNS, hors contrats d'apprentissage ou stages. Un emploi salarié annuel correspond à un poste salarié sur l'année, c'est-à-dire à un individu dans une entreprise : un individu occupant un emploi par intermittence dans une même entreprise compte pour un seul emploi, alors que la situation d'un individu présent dans 2 entreprises correspond à 2 emplois.

Gens de maison : les salariés des particuliers employeurs, les « gens de maison » ne sont pas concernés par les DNS. Des données provenant de la Cafat permettent de dresser une situation des emplois Gens de maison. Pour autant, ces emplois ne font pas partie du champ de l'étude des salaires en entreprise.

Salaire : il s'agit du salaire des DNS, c'est-à-dire le salaire net (de cotisations sociales) que perçoit effectivement le salarié, y compris les avantages et primes.

Salaire net médian : la médiane partage un ensemble de valeurs ordonnées en deux parties égales. Ainsi, la moitié des salariés gagnent plus que le salaire médian, l'autre moitié moins. La médiane et les autres déciles (D1=10 %, médiane=D5=50 %, D9=90 %) renseignent sur la dispersion des salaires. Le rapport inter-décile D9/D1 est un indicateur d'inégalité.

Salaire net moyen mensuel : il s'agit d'un salaire moyen en équivalent temps plein (EQTP). Au niveau d'un emploi, le salaire mensuel EQTP s'obtient en divisant le salaire net total de l'année par la durée d'emploi en nombre de mois EQTP (1 mois correspondant en général à 169 heures). Ensuite, le salaire moyen mensuel d'une population considérée se calcule comme la moyenne des salaires mensuels des salariés en question, pondérée par leur durée effective de travail ; autrement dit, c'est la somme des salaires annuels divisée par la somme des durées effectives de travail.

Par exemple : en 2019, un salarié du secteur agricole gagne un salaire net moyen mensuel EQTP de 221 000 F.CFP. La durée moyenne effective de travail associée à ce salaire est de 7 mois. S'il s'agit d'un saisonnier qui a travaillé 7 mois à plein temps, son salaire net mensuel s'élève ainsi à 221 000 F.CFP par mois et c'est un salaire moyen EQTP. Un autre cas envisageable est celui d'un ouvrier agricole occupant un emploi régulièrement sur toute l'année pour une durée totale de 7 mois ; cela signifie qu'il aura gagné $7 \times 221\,000 = 1\,547\,000$ F.CFP dans l'année, soit en moyenne près de 130 000 F.CFP par mois à raison d'un temps partiel sur une propriété ; ceci est un salaire moyen mensuel mais non EQTP, lequel restera à 221 000 F.CFP.

Évolution en francs constants : l'évolution des salaires en francs constants prend en compte l'évolution de l'indice des prix à la consommation en plus de celle des salaires, et permet donc de mesurer l'évolution du pouvoir d'achat salarial sur une période.

Écart de salaire entre hommes-femmes : cet indicateur, présenté du point de vue masculin, est égal à la différence entre le salaire moyen des femmes et celui des hommes, rapportée au salaire moyen des hommes : $(F-H)/H$.

Emplois permanents : les emplois considérés comme « permanents » d'une année n , sont les emplois totalisant au moins 23 mois sur les 2 années consécutives n et $n-1$ (exception faite de l'année 2013 qui débute la série et pour laquelle les permanents sont ceux de l'année 2014).

Synthèse n° 43

Edition Août 2020

Directeur de la publication : O. Fagnot
Conception graphique et réalisation : M. Guiseppi